

REGLEMENT DE PECHE Camping Les 2 Lacs

1. Présentations des montages, tapis de réception et épuisette adéquate. Bien humidifier le tapis à chaque prise. Tapis de 1mx0.80cm ainsi qu'une grande épuisette 1m obligatoire.
2. No kill obligatoire.
3. Taille maximale des hameçons n°1. Hameçons avec arpillons écrasés tolérés (tout autre arpillon est interdit).
4. Trident interdit
5. Clip plomb obligatoire, ou, si utilisation en in-line, résistance du bas de ligne obligatoirement inférieure à celle du corps et tête de ligne.
6. Veillez à écourter au maximum les séances photos.
7. Sac de conservation obligatoire mais utilisation le plus court possible et dans min. 80cm eau.
8. Marquage des poissons interdit.
9. En cas de blessures (buccales ou d'écaillés), veuillez désinfecter avec un produit approprié
10. Il est interdit de pêcher avec des cacahouètes ou d'appâter avec. La limite de poids d'appât journalier est de 500grammes.
11. Le gérant peut contrôler l'équipement à tout moment. S'il y a manquement au règlement, le pêcheur peut être expulsé.
12. S'il y a fatalité ou accident, toujours en avertir le gérant.
13. Nombre maximum de cannes 4 (si possible)
14. Garder votre spot propre de détritrus et excédent de fil. Les éventuels couts de nettoyage ainsi que les dégâts matériels pouvant êtres causés seront répercutés sur le pêcheur.
15. Avant de choisir votre spot veillez à garder assez de place pour :
 - Manœuvrer les cannes
 - Manœuvrer les carpes afin de les rentrer sans prendre la ligne du voisin
 - Le passage des éventuels promeneurs.
16. Il est interdit en juillet et aout, d'utiliser un amorceur radiocommandé. Des barques sont a disposition en cas de ligne coincée au fond.
17. Ne laissez jamais vos cannes tout seules, ils risquent de partir dans le lac.

Toutes ces mesures sont uniquement mises en œuvre pour le bien de tous les pêcheurs, l'écosystème local, les randonneurs ect.